

TEST DE NATURALISATION

TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Série 16/2018

Validité: 1^{er} septembre au 31 mars 2019

Prénom, nom

Commune d'habitation

Signature de la candidate, du candidat

Indications légales

Le présent test fait partie du processus de naturalisation pour les communes du Canton de Berne. Il est confidentiel et ne doit pas être utilisé à des fins d'entraînement pendant sa durée de validité (voir ci-dessus).

TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Remarques sur le contenu et la forme du test

Ce test fait partie de la procédure de naturalisation de votre commune. Le test contient 3 thèmes sous forme de questions à choix multiple et de questions de classement.

Les questions portent sur les trois thèmes suivants :

Thème 1 : géographie, histoire, langues, religions, culture et jours fériés en Suisse et dans le canton de Berne

Thème 2 : démocratie, fédéralisme, droits et devoirs du citoyen, de la citoyenne

Thème 3 : sécurité sociale, santé, travail et formation

Les questions sont posées sur la base du document « ECHO » et « la Confédération en bref » (édition actuelle)

Après avoir répondu aux **48 questions** de ce test, vous reportez les réponses sur la feuille séparée. C'est uniquement cette feuille qui sera corrigée, et non pas le fascicule de questions. Soyez attentif à reporter les réponses entièrement et correctement.

Vous avez **90 minutes** pour répondre aux questions et pour les reporter sur la feuille annexe. 10 minutes avant la fin, l'expert/e vous signalera de reporter les réponses. Si vous avez fini le test avant le temps imparti, vous pouvez quitter la salle. Vous remettez la feuille de réponses et le fascicule de questions aux experts.

Le test est réussi, si vous répondez juste à 60 % des questions.

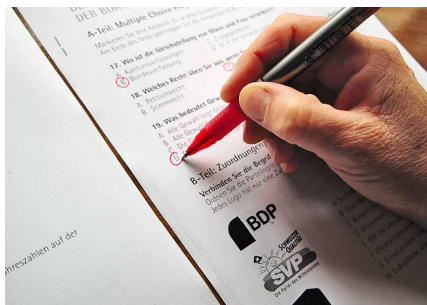
Indications légales

Vous n'avez pas le droit d'utiliser d'appareils électroniques pendant le test.

Il est interdit d'utiliser de la documentation ainsi que des notes personnelles. Vous n'avez pas le droit de parler ni de déranger les autres candidats.

Si vous donnez de fausses indications sur votre identité, si vous copiez des réponses ou si vous agissez de manière frauduleuse, vous serez exclu du test. Votre commune en sera informée et vous devrez payer le montant de la facture.

1. Répondez aux 48 questions qui sont dans le fascicule. Marquez une lettre pour chaque question. Une seule réponse possible.



2. Reportez la lettre choisie (A, B, C ou D) sur la feuille de réponses en mettant une croix sous la lettre correspondante.



Vous avez 90 minutes au total. Comptez 10 min pour reporter les réponses.

THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FERIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

Partie A : questions à choix multiple

Marquez votre réponse, une seule réponse possible.

A la fin du test, reportez votre réponse A, B, C ou D sur la feuille annexe.

Exemple

Quel est le nom du héros légendaire national ?

A Werner Stauffacher

B Guillaume Tell

C Le major Davel

D Sigmund von Erlach

La réponse est B

Questions

1. Pour quels produits le Seeland, situé dans le canton de Berne, est-il connu ?

A Le lait de montagne

B La tourte aux noix des Grisons

C Les légumes

D Les cerises



2. Quel est le chef-lieu du canton de Vaud ?

A Lausanne

B Sion

C Neuchâtel

D Fribourg

3. Quel est le document fondateur de la Confédération helvétique ?

A Charte de Magna

B La lettre de Tell

C Les droits de l'homme

D Le pacte fédéral



4. Quel est le nom du réformateur zurichois qui contribua à la Réforme au 16^{ème} siècle ?

A Zwingli

B Dunant

C Rousseau

D Calvin



5. Dans quel canton parle-t-on trois langues nationales ?

A Valais

B Berne

C Tessin

D Grisons

THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

6. Qu'est-ce que la désalpe ?

- A Le plus long tunnel passant à travers les Alpes
- B Un vent violent venant des Alpes
- C A la fin de l'été, les agriculteurs ramènent le bétail dans la vallée
- D En automne, le premier brouillard



7. Quel jour férié est un jour de congé dans tous les cantons ?

- A Le 1^{er} mai
- B Lundi de Pentecôte
- C l'Ascension
- D La Toussaint

8. Quelle est la religion la plus représentée parmi les personnes habitant en Suisse ?

- A Le judaïsme
- B Le christianisme
- C aucune
- D Le bouddhisme

9. Qu'est-ce que le Rumantsch Grischun ?

- A La langue écrite officielle romanche
- B Un alcool fort fabriqué à Coire
- C Un chant traditionnel grison
- D Une nouvelle danse populaire de l'Engadine

10. De quelle organisation la Suisse est-elle membre ?



A AELE



B L'OTAN



C L'Ordre de Malte



D L'UE

11. Qu'est-ce que le hornuss ?

- A Une race bovine à très grosses cornes
- B Une noix qu'on trouve en Suisse
- C Une soupe suisse
- D Un sport d'équipe suisse

12. Dans quelle mer s'écoule le Rhin ?

- A La Méditerranée
- B La Mer Baltique
- C La Mer Noire
- D La Mer du Nord



THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FERIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

Partie B : questions de classement

Exemple

Reliez entre eux les termes A à H aux chiffres 1 à 4. Une seule combinaison possible.

- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Grève nationale | A 1979, après votation sur le plan fédéral |
| 2. Guerre du Sonderbund | B Guerre civile entre cantons catholiques et protestants |
| 3. Canton du Jura | C 1918 |
| 4. Neutralité | D Croix Rouge (CICR) à Genève |
| | E Abolition du travail des enfants |
| | F Guerre des Paysans de 1653 |
| | G Congrès de Vienne 1815 |
| | H Traité de Versailles |

Les réponses sont : 1 C / 2 B / 3 A / 4 G

Reliez les produits suisses A à H aux termes 13 à 16.

13. Colle
15. Service de voiture

14. Mélange d'épices
16. Bonbons



THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN, DE LA CITOYENNE

Partie A : questions à choix multiple

Marquez votre réponse, une seule réponse possible.

A la fin du test, reportez votre réponse A, B, C ou D sur la feuille annexe.

17. Pourquoi les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont-ils séparés ?

- A La gestion des trois pouvoirs par une seule administration est trop chère
- B De cette manière, on évite l'accumulation de pouvoir ainsi que l'abus de pouvoir
- C De cette manière, les trois pouvoirs peuvent s'influencer mutuellement
- D C'est plus simple pour les votations

18. Concernant le Parlement, quelle affirmation est correcte ?

- A Le Parlement est l'organe qui édicte les lois (législatif)
- B Le Parlement est élu par le gouvernement
- C Le Parlement est composé du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral
- D Le Parlement est compétent en matière d'application des lois

19. Quelle est la durée ordinaire du mandat du Conseil des Etats ?

- A 2 ans
- B 6 ans
- C 10 mois
- D 4 ans



20. Quel organe n'est-il pas un organe d'Etat ?

- A Le Conseil fédéral
- B Le Parlement
- C La banque nationale
- D Le Tribunal fédéral

21. Concernant le droit fondamental, quelle affirmation est correcte ?

- A L'Etat peut restreindre certains droits fondamentaux
- B Seuls les citoyens et citoyennes suisses bénéficient des droits fondamentaux
- C L'Etat accorde les droits fondamentaux lors de la naturalisation
- D L'Etat ne peut restreindre aucun droit fondamental

22. Qu'est-ce qui est spécifique à la démocratie directe ?

- A Le peuple élit directement le gouvernement
- B Lors de votations populaires, les citoyens et citoyennes donnent leur avis sur des objets
- C Le pouvoir de l'Etat est réparti entre trois instances
- D Chaque citoyen et citoyenne peut promulguer une loi

THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN, DE LA CITOYENNE

23. Qui a la liberté de s'établir en Suisse?

- A Chaque personne habitant en Suisse
- B Les Suisses et Suissesses, ainsi que les étrangers en possession d'un permis d'établissement (permis C)
- C Personne
- D Chaque personne ayant atteint l'âge de 18 ans

24. Dans quel ordre a lieu l'élaboration d'une loi?

- A Procédure de consultation, projet définitif avec message au Parlement, avant-projet, débats dans les Conseils, votation populaire éventuelle, publication
- B Avant-projet, votation populaire, procédure de consultation, projet définitif avec message au Parlement, publication, débats dans les Conseils
- C Avant-projet, procédure de consultation, débats dans les Conseils, projet définitif avec message au Parlement, publication, votation populaire éventuelle
- D Avant-projet, procédure de consultation, projet définitif avec message au Parlement, débats dans les Conseils, publication, votation populaire éventuelle

25. Quel est le nom de la présidente/du président de la Confédération en 2018?

- A Doris Leuthard
- B Guy Parmelin
- C Alain Berset
- D Simonetta Sommaruga



26. Concernant le système politique suisse, quelle affirmation est correcte?

- A La présidente ou le président de la Confédération est le Chef d'Etat
- B La répartition des sièges au Parlement est définie dans la Constitution fédérale
- C Le parti qui a le plus de sièges au Parlement élit le gouvernement
- D Le Parlement suisse est un parlement de milice

27. Qu'est-ce qu'un référendum facultatif

- A Une nouvelle loi
- B Une votation populaire faisant suite à une modification d'une loi décidée par le Parlement
- C Une votation populaire obligatoire suite à une modification d'un article de la Constitution
- D Une votation populaire souhaitée par le Parlement

28. En Suisse, quelle est l'instance administrative la plus petite?

- A Le canton
- B Le quartier
- C La commune
- D L'Etat

THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN, DE LA CITOYENNE

Partie B : question de classement

Reliez les expressions A à H aux illustrations 29 à 32.
Chaque expression n'a qu'une attribution.

29. Constitution fédérale



30. Ueli Maurer



31. UDC



32. Aujourd'hui votations



- A Base des lois suisses
- B Gouvernement
- C Parti représenté au Conseil fédéral
- D Droit de vote et d'élection
- E Dictionnaire du canton de Berne
- F Devoir pour toutes les citoyennes et citoyens
- G S'engage pour un assouplissement du droit d'asile
- H Conseiller fédéral

THÈME 3

SÉCURITE SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, FORMATION

Partie A : questions à choix multiple

Marquez votre réponse, une seule réponse possible.

A la fin du test, reportez votre réponse A, B, C ou D sur la feuille annexe.

33. Concernant les assurances sociales, quelle affirmation est correcte ?

- A La prévoyance sociale vient en 3^{ème} position des dépenses de la Confédération
- B Les assurances sociales AVS et AI sont du ressort des cantons
- C Le montant de la rente minimale AVS est de CHF 1 800.- / mois pour toutes les citoyennes et citoyens suisses
- D Les assurances sociales AVS et AI sont financées principalement par les cotisations des employeurs et des employés

34. Quel est le pourcentage des personnes travaillant dans le secteur secondaire de l'économie suisse aujourd'hui ?

- A Environ 2 %
- B Environ 12 %
- C Environ 22 %
- D Environ 32 %

35. Concernant le 2^{ème} pilier de la prévoyance vieillesse (caisse de pension), quelle affirmation est correcte ?

- A La rente de la caisse de pension assure la couverture du minimum vital à partir de l'âge de la retraite
- B Les cotisations versées par l'employeur et l'employée sont à tout moment disponibles
- C Toutes les personnes habitant en Suisse sont obligatoirement affiliés à une caisse de pension
- D Les rentes de la caisse de pension aident au maintien du niveau de vie antérieur à la retraite

36. Dans quels cas paie-t-on moins de primes de caisse maladie (assurance de base) ?

- A Quand on choisit une franchise plus haute
- B Quand on mange sainement
- C Quand on ne fume pas
- D Quand on passe de la campagne à la ville

37. Dans le canton de Berne, qu'est-ce qui ne fait pas partie de l'école obligatoire ?

- A L'école enfantine
- B Le degré primaire
- C Le degré secondaire I
- D Le degré tertiaire



38. Quel est le numéro d'urgence officiel de la police ?

- A 144
- B 114
- C 118
- D 117

THÈME 3

SÉCURITE SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, FORMATION

39. Qui est compétent en matière de formation professionnelle en Suisse ?

- A Les communes
- B Le syndicat des enseignants romands (SER)
- C L'Etat
- D Le syndicat cantonal à l'économie

40. A quel Conseiller fédéral ou Conseillère fédérale est attribué le Secrétariat à l'économie (SECO) ?



- A G. Parmelin
- B S. Sommaruga
- C D. Leuthard
- D J. Schneider-Ammann

41. Quelle assurance ci-dessous fait partie du premier pilier de prévoyance ?

- A Assurance invalidité
- B Assurance casco complète
- C Assurance maladie
- D Assurance vie

42. Concernant le système de formation suisse, quelle affirmation est correcte ?

- A Toutes les universités relèvent de la compétence de l'Etat
- B Les Gymnases sont financés par l'Etat
- C La fréquentation de l'école primaire est facultative
- D Plus de la moitié des jeunes entre 16 et 18 ans font une formation professionnelle en entreprise

43. Concernant l'économie, quelle affirmation est correcte ?

- A La Suisse est riche en matières premières naturelles
- B La majorité des entreprises comptent plus de 250 collaborateurs
- C Le marché international est de moindre importance pour la Suisse
- D Le partenaire commercial le plus important de la Suisse est l'Union Européenne (UE)

44. Qu'est-ce qui n'est jamais réglé par une convention collective de travail (CCT) ?

- A Le salaire minimal
- B Le nombre de jours de vacances
- C Le montant des cotisations AVS versées à la Caisse de compensation
- D La durée du travail hebdomadaire

THÈME 3

SÉCURITE SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, FORMATION

Partie B : questions de classement

Reliez les expressions A à H aux illustrations 45 à 48.
Chaque expression n'a qu'une attribution.

45. Naissance/maternité



46. Ambulance



47. Soins à domicile



48. Hôpital



- A Les Soins à domicile sont organisés par région
- B Lorsqu'une femme travaille, les frais liés à la naissance d'un enfant sont couverts par l'assurance perte de gain (APG)
- C Les traitements ambulatoires durent en moyenne 3 à 4 jours
- D Le personnel des ambulances est en mesure de prodiguer les premiers soins médicaux
- E L'assurance perte de gain (APG) couvre, en outre, une partie des frais de soins à domicile
- F Les frais de traitement occasionnés par une naissance sont en principe totalement couverts par la caisse-maladie
- G La planification des hôpitaux est du ressort des cantons
- H Les transports des personnes blessées doivent obligatoirement être effectués par l'ambulance

C'est la fin du test.

Reportez maintenant vos réponses sur la feuille annexe.



bzi

**Bildungszentrum
Interlaken**

Bildungszentrum Interlaken bzi
Obere Bönigstrasse 21
3800 Interlaken
033 508 48 16
www.bzi.ch

Impressum

**Test de naturalisation
Série 16/2018**

Hrsg. bzi Interlaken

Groupe d'auteurs du test de naturalisation:
Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung bwd Bern
Berufliche Weiterbildungskurse BWK Burgdorf
Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule bff Bern
Berufs- und Weiterbildungszentrum BWZ Lyss
Klubschule Migros Aare
MULTIMONDO Biel/Bienne
Bildungszentrum Interlaken bzi

Layout et impression:
ILG AG WIMMIS

1^{ère} édition 2018

Tous droits réservés © bzi Interlaken